



AFFICHÉ
21 MAI 2025
MAIRIE DE CARROS

175
Carros, le lundi 19 mai 2025

ARRETE MUNICIPAL 35/25PM
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT PLACE FRESCOLINI
CONCOURS DE PETANQUE « PROMOTION LE NOBLE »
LE LUNDI 09 JUIN 2025

Le maire de la commune de Carros,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R417-10, R325-12 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

Vu la demande de l'amicale bouliste plan de Carros en date du 16 novembre 2024 ;

Considérant que pour assurer le bon déroulement du concours de pétanque organisé par l'association ABP CARROS, il y a lieu de réglementer le stationnement sur la place Frescolini le lundi 09 juin 2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit sur l'intégralité de la place Frescolini :

Le lundi 09 juin 2025 entre 08h00 et 19h00

ARTICLE 2 - Une signalisation sera mise en place par les Services de NCA 72h avant le début de l'événement.

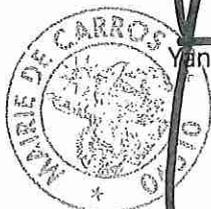
ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur

Yannick BERNARD





AFFICHÉ
21 MAI 2025
MAIRIE DE CARROS

174

Carros, le lundi 19 mai 2025

ARRETE MUNICIPAL 34/25-PM
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT PLACE FRESCOLINI
POUR UN VIDE GRENIER
LE DIMANCHE 25 MAI 2025

Nous Yannick BERNARD, Maire de CARROS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R417-10, R325-12 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

Vu la demande du Football club de Carros M. RHIMBERT Anthony en date du 03 avril 2025 ;

Considérant que pour assurer le bon déroulement du vide grenier organisé par l'association « Football club de Carros » il y a lieu de réglementer le stationnement sur la place Frescolini le dimanche 25 mai 2025.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit sur la totalité de la place Frescolini :

Du samedi 24 mai 2025 à 23h30 au dimanche 25 mai 2025 à 19h

ARTICLE 2 - Une signalisation sera mise en place par les Services de MNCA 72h avant le début de l'événement.

ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire,
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur



YANNICK BERNARD